



★ Cinéma ★ Saison Culturelle ★  
★ Festival Humour et Eau Salée ★

## **Convocation à Assemblée Générale extraordinaire Convocation à Assemblée Générale ordinaire**

### **Jeudi 22 octobre 2020 à 19h01**

**Salle Bleue du Relais de la Côte de Beauté  
136, Bd de la Côte de Beauté, à St-Georges de Didonne**

Suite à la démission le jeudi 24 septembre du président de l'association, et de 11 des 14 administrateurs restant, et le nombre requis par les statuts de l'association étant de 9 administrateurs, notre association n'est donc plus en mesure de prendre des décisions actuellement, et risque de devoir cesser son activité.

Nous avons des raisons de penser que cette crise de gouvernance est liée à des malentendus sur la place et le rôle de chacun au sein de l'association. Afin d'améliorer notre compréhension des problèmes et d'apaiser les relations, une première réunion de médiation et de réflexion avait été prévue début septembre, malheureusement reportée au 29 septembre, mais à nouveau annulée faute de participants. Ce travail sera repris ultérieurement, mais l'urgence est désormais d'assurer la continuité d'exploitation de l'association.

A ce titre, le Conseil d'Administration de l'association Créa vous convie à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui auront lieu :

**SALLE BLEUE - Relais de la Côte de Beauté**

Saint-Georges de Didonne

**Jeudi 22 octobre 2020**

- **Émargements à partir de : 17h30**
- **Début de l'Assemblée Générale Extraordinaire à : 19h00**

Les **candidatures au Conseil d'Administration** peuvent être déposées (ou reçues) au Secrétariat de l'Association dès ce jour (pour des raisons d'organisation, le plus tôt sera le mieux).

### **Association CRÉA**

136, bd de la Côte de Beauté  
17110 Saint-Georges-de-Didonne

Tél. : 05 46 06 87 98

E-mail : [crea@crea-sgd.org](mailto:crea@crea-sgd.org)

[www.crea-sgd.org](http://www.crea-sgd.org)

 /associationcrea

Code APE : 9001 Z

SIRET : 387 840 622 000 14

TVA intracommunautaire : fr 88 387 84 06 22

Licences d'entrepreneur de spectacles :

1-139351, 1-1023776, 2-139352, 3-106935

Licence d'exploitation cinématographique : 4-387.501

## Assemblée Générale Extraordinaire

Cette assemblée générale extraordinaire aura pour unique objet la modification des statuts de l'association (à propos de l'article 5) :

a) Diminution du nombre minimum d'administrateurs.

~~Article 5 – Conseil d'Administration & Direction :~~

~~Le CONSEIL d'ADMINISTRATION :~~

~~L'Association est administrée par un Conseil d'Administration dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre 9 membres au moins et 15 membres au plus.~~

qui serait remplacé par

Article 5 – Conseil d'Administration & Direction :

Le CONSEIL d'ADMINISTRATION :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre 3 membres au moins et 15 membres au plus.

**⚠ NB :** Bien entendu, il ne s'agit pas de limiter à 3 administrateurs. Aussi nous invitons nos adhérents à se présenter en nombre aux postes d'administrateurs. Mais cette modification aura pour intérêt de garantir à l'avenir, et même en cas de démission massive, une continuité de prise de décision.

b) Modification de la composition du bureau.

~~Le BUREAU :~~

~~Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé :~~

~~D'un(e) Président(e), et de deux vice-Président(e)s,~~

~~D'un(e) Secrétaire, et d'un(e) Secrétaire adjoint(e),~~

~~D'un(e) Trésorier(e), et d'un(e) Trésorier(e) adjoint(e).~~

~~En cas de démission d'un membre du bureau en cours d'exercice, le Conseil d'Administration procède à son remplacement.~~

~~Les fonctions de Président(e) et de Trésorier(e) ne sont pas cumulables.~~

qui serait remplacé par

Le BUREAU :

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un(e) Président(e), d'un(e) Secrétaire, d'un(e) Trésorier(e).

En outre, le Conseil d'Administration pourra procéder, si le nombre d'administrateur.trices le permet, au choix, parmi ses membres, d'un.e ou deux vice-Président.e.s, d'un.e Secrétaire adjoint.e, et d'un.e Trésorier.e adjointe.

En cas de démission d'un membre du bureau en cours d'exercice, le Conseil d'Administration procède à son remplacement.

Les fonctions de Président(e) et de Trésorier(e) ne sont pas cumulables.



★ Cinéma ★ Saison Culturelle ★  
★ Festival Humour et Eau Salée ★

## Assemblée Générale ordinaire

L'ordre du jour unique est le renouvellement des membres du conseil d'administration. Pour rappel des statuts :

### **Article 8 – Assemblée(s) Générale(s)**

***L'Assemblée Générale de l'Association se compose de tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation, pour l'exercice faisant objet de l'Assemblée Générale.***

***(...)***

***Chaque membre présent ne peut détenir plus de 2 pouvoirs en sus du sien.***

***Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale annuelle sont prises à main levée, à la majorité relative des membres présents ou représentés.***

***Le scrutin secret peut être demandé par le Conseil d'Administration ou par le quart des membres présents ou représentés.***

**Nous espérons vivement qu'à cette crise survivra notre association, à laquelle nous tenons beaucoup, ainsi que nos nombreux membres (près de 1500 sur l'exercice dernier), et nos 10 salarié.e.s, afin de poursuivre le long et beau chemin commencé depuis près de 35 ans.**

**Annick Carton, Jacques Desruols, Sylvie Hamon,**

**membres du conseil d'administration directeur Assemblée Générale Ordinaire (vote à main levée)**

Renouvellement des membres sortants du Conseil D'Administration

- *Présentation des candidats*
- *Vote pour l'élection des administrateurs (tiers sortant) (vote à bulletin secret)*
- *Dépouillement*

Afin de garantir la régularité des votes, il est impératif de se munir de la carte d'adhérent 2020/2021. L'accès à la Salle Bleue est réservé aux adhérents en raison des votes à main levée.

Le Conseil d'Administration

## Association CRÉA

136, bd de la Côte de Beauté  
17110 Saint-Georges-de-Didonne

Tél. : 05 46 06 87 98

E-mail : [crea@crea-sgd.org](mailto:crea@crea-sgd.org)

[www.crea-sgd.org](http://www.crea-sgd.org)

 /associationcrea

Code APE : 9001 Z

SIRET : 387 840 622 000 14

TVA intracommunautaire : fr 88 387 84 06 22

Licences d'entrepreneur de spectacles :

1-139351, 1-1023776, 2-139352, 3-106935

Licence d'exploitation cinématographique : 4-387.501